

**M. Fleming:** Monsieur le président, je formulerai quelques observations pour répondre à certaines remarques faites au cours du débat. Je suis sûr que tous les membres du Gouvernement et tous les ministériels remercieront le député socialiste qui vient de terminer son discours d'avoir vigoureusement appuyé le programme officiel à l'égard de la Société Radio-Canada, pour ce qui est de la radiodiffusion et de la télévision.

Je veux revenir sur les observations faites ce soir par le député de Rosetown-Biggar, qui a horriblement déformé mes paroles et la thèse que soutient mon parti au sujet d'un tribunal de réglementation distinct. Depuis les dix années que je suis à la Chambre, je n'ai jamais entendu un discours plus fallacieux que celui qu'à prononcé ce soir le député de Rosetown-Biggar. Il nous a prêté les arguments les plus étrangers à ce qui avait été dit, quitte à les démolir ensuite avec une grande vigueur.

Je tiens à bien préciser qu'en ce qui concerne la proposition relative à un organisme de réglementation indépendant, nous avons déclaré en termes catégoriques que les deux fonctions de la Société Radio-Canada devraient être distinctes. Ces deux fonctions sont, d'abord, l'organisation des émissions et l'exploitation du réseau national de diffusion; ensuite, la réglementation de toutes les autres formes de diffusion au Canada.

Je précise avec soin que nous ne proposons aucune modification de la première fonction. Autrement dit, le réseau d'État resterait réseau d'État. La Société Radio-Canada garderait le même régime d'exploitation qu'à l'heure actuelle. Elle gèrerait le réseau national actuel et ses émissions. La modification viserait la seconde fonction, dont nous proposons le transfert à un autre organisme public.

Ainsi donc, ce qu'a dit le député de Rosetown-Biggar en invoquant toutes sortes de résultats influant sur l'exploitation du réseau national et de ses émissions n'a aucun rapport avec les faits et aucun fondement dans la réalité. Ses observations ne cadrent nullement avec le débat.

Il a parlé de favoriser les artistes canadiens. Dans le régime que nous proposons, la Société Radio-Canada aurait, tout comme jusqu'ici, l'occasion de favoriser nos artistes. Radio-Canada a beaucoup fait pour mettre en valeur les artistes canadiens. Les stations privées ont fait de même.

Je rappelle au député de Rosetown-Biggar que Radio-Canada n'a pas pu elle-même porter à plus de 50 ou 55 p. 100 la proportion de ses émissions de télévision d'origine canadienne. Les porte-parole de l'Association

canadienne de radiodiffusion ont soutenu que si les stations privées obtenaient les permis voulus, elles seraient prêtes à en faire autant.

L'honorable député de Rosetown-Biggar a ensuite parlé de l'occasion que nous donne Radio-Canada d'entendre du grand opéra et de la musique symphonique, alors que nous nous en passerions, selon lui, si on donnait suite aux propositions des conservateurs. Quelle déformation des faits! Beaucoup d'émissions de musique symphonique que nous entendons au Canada nous viennent des États-Unis. Tout ce que Radio-Canada fait en ce domaine dans l'exercice de ses fonctions continuera d'être fait sous le régime que nous proposons.

On nous dit aussi qu'il faut conserver à la radio son caractère canadien. Nous, du parti conservateur, n'avons rien à apprendre à cet égard de quelque parti que ce soit, surtout pas des socialistes. Les affirmations du député de Rosetown-Biggar sont tout à fait immotivées parce que nous n'avons proposé aucun changement à cet égard.

Parlant de la deuxième fonction de Radio-Canada, qui a trait à la délivrance de permis, à la réglementation et à la haute main sur toutes les formes de radiodiffusion, l'honorable député de Rosetown-Biggar a soutenu que la délivrance des permis doit continuer de se faire sous l'autorité des pouvoirs publics. C'est précisément ce que nous demandons. Le tribunal dont nous proposons la création serait un organisme public. Les socialistes n'ont pas encore saisi cette idée. S'ils arrêtaient de parler assez longtemps pour écouter ceux qui les entourent, ils pourraient peut-être saisir les faits mais ils n'écoutent pas lorsqu'on les leur explique.

Il demande donc en deuxième lieu que ce domaine demeure sous l'autorité des pouvoirs publics. C'est précisément ce que nous proposons.

Il a dit en troisième lieu que nous devons assurer en ce domaine l'autorité du Parlement. Rien ne serait plus de nature à assurer l'autorité du Parlement que l'établissement de l'organisme public de réglementation que nous proposons. Il constituerait l'affirmation la plus directe et la plus appropriée de l'autorité du Parlement. L'honorable député qui parle de la sorte appuie des principes qui tendent de plus en plus à priver le Parlement de toute autorité sur le financement et le fonctionnement de Radio-Canada. A temps et à contretemps le parti conservateur-progressiste a insisté en faveur du maintien du droit de regard le plus strict de la part du Parlement. Nous n'avons pas du tout approuvé les dispositions financières, actuellement en vigueur, permettant à Radio-Canada de toucher des subventions réparties sur cinq ans, dans des